

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/EPR-de-Flamanville-l-ASN-passe-l-eponge-sur-les-51726>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Nos dossiers et analyses > Réacteur EPR : un fiasco monumental > Consultation publique de l'ASN sur son projet d'avis concernant la cuve de l'EPR > **EPR de Flamanville : l'ASN passe l'éponge sur les mauvaises pratiques d'Areva et propose de jouer à la roulette russe**

17 juillet 2017

EPR de Flamanville : l'ASN passe l'éponge sur les mauvaises pratiques d'Areva et propose de jouer à la roulette russe

Alors que l'Autorité de sûreté nucléaire vient de rendre publique sa position sur les défauts qui affectent la cuve de l'EPR, le Réseau "Sortir du nucléaire" dénonce une grave entorse aux principes élémentaires de la sûreté et une mise en danger des populations.

Tout en considérant la tenue mécanique des aciers de la cuve de l'EPR comme suffisante « même en cas d'accident », l'ASN reconnaît une diminution des marges vis-à-vis du risque de rupture brutale et exige des contrôles renforcés. Leur faisabilité technique n'étant pas démontrée pour le couvercle de cuve, l'ASN propose de limiter son utilisation dans le temps et de procéder au changement de ce dernier... en 2024.

Cette position est aberrante. La cuve d'un réacteur fait partie des équipements qui ne sont surtout pas censés rompre et doivent donc présenter une qualité impeccable. Or les contrôles réguliers ne pourront jamais compenser une qualité dégradée. Pire, **l'ASN propose d'autoriser pendant 6 ans l'utilisation d'une pièce qui n'a pas été forgée selon les règles de l'art et ne présente pas les caractéristiques requises, sans qu'il soit possible de surveiller son évolution pour prévenir une rupture brutale. Cela s'appelle jouer à la roulette russe !**

Puisqu'il faut 7 ans pour fabriquer un nouveau couvercle de cuve, l'ASN accepte donc de laisser l'actuel en place malgré ses défauts : avec une telle position, elle fait passer les intérêts économiques à court terme des industriels avant la protection des populations !

Qui peut être dupe de cet avis - rendu sur la base des données fournies par Areva et EDF elles-mêmes - , alors que le feu vert donné à la cuve conditionne le rachat d'Areva NP par EDF ? En se pliant ainsi à la logique des fabricants, l'ASN fait-elle preuve de complaisance, ou n'a-t-elle tout simplement pas eu le choix ? Comment accorder encore crédit à l'autorité d'un « gendarme » du nucléaire qui n'a pas même sanctionné Areva pour avoir forgé cette cuve sans respecter les règles de l'art et l'a placée devant le fait accompli, en n'effectuant des tests qu'une fois cet équipement installé ?

Alors que plus de 35 000 personnes ont signé une pétition pour demander à l'ASN de ne pas homologuer cette cuve, le Réseau "Sortir du nucléaire" appelle les citoyens à dénoncer cette position inacceptable.

Il est temps d'abandonner ce réacteur dangereux, inutile et au coût exorbitant !

Your browser does not support the audio element.

Extrait du journal de France Inter de 18h du 28/06/2017 : intervention de Pierre-Franck Chevet président de l'ASN suivie d'une réponse de notre porte-parole Charlotte Mijeon.

Contact presse :

Charlotte Mijeon - 06 64 66 01 23

Communiqué de presse de l'ASN :

L'ASN présente sa position sur l'anomalie de la cuve du réacteur EPR de Flamanville

Publié le 28/06/2017 à 16:00

Cuve du réacteur EPR enserrée dans le béton

L'ASN a présenté le 28 juin 2017 sa position sur l'anomalie de la cuve du réacteur EPR de Flamanville. L'ASN s'est appuyée sur l'analyse des dossiers transmis par Areva NP et EDF, menée par sa direction des équipements sous pression nucléaires et son appui technique l'IRSN, et sur l'avis de son groupe permanent d'experts pour les équipements sous pression nucléaires.

Sur la base des analyses techniques réalisées, l'ASN considère que les caractéristiques mécaniques du fond et du couvercle de la cuve sont suffisantes au regard des sollicitations auxquelles ces pièces sont soumises, y compris en cas d'accident.

Couvercle de cuve du réacteur vu de dessus

Pour autant, l'anomalie de la composition chimique de l'acier conduit à une diminution des marges vis-à-vis du risque de rupture brutale. L'ASN considère par conséquent nécessaire qu'EDF mette en œuvre des contrôles périodiques supplémentaires afin de s'assurer de l'absence d'apparition ultérieure de défauts. L'ASN constate que de tels contrôles sont réalisables sur le fond de la cuve et considère qu'ils doivent donc être mis en œuvre.

En revanche, la faisabilité technique de contrôles similaires sur le couvercle de la cuve n'est pas acquise. L'ASN considère donc que l'utilisation de ce couvercle doit être limitée dans le temps. Elle note que la fabrication d'un nouveau couvercle prendrait de l'ordre de sept ans. Un nouveau couvercle pourrait ainsi être disponible d'ici fin 2024. Dans ces conditions, l'ASN considère que le couvercle actuel ne pourra pas être utilisé au-delà de cette date.

Couvercle de cuve du réacteur vu de dessous

L'ASN met à disposition du public sur son site Internet le rapport d'instruction établi par l'ASN et l'IRSN ainsi que l'avis de son groupe permanent d'experts pour les équipements sous pression nucléaires.

L'ASN soumettra dans les prochains jours son projet d'avis à la consultation du public. Cette consultation se prolongera jusqu'au mois de septembre 2017. L'ASN consultera également le Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques. Elle arrêtera son avis final à l'issue de ces consultations en octobre 2017.

La mise en service de la cuve du réacteur EPR de Flamanville restera par ailleurs soumise à une autorisation délivrée notamment au regard des résultats d'une épreuve hydraulique d'ensemble du circuit primaire principal.

En outre, l'instruction par l'ASN, avec l'appui de l'IRSN, de la demande d'autorisation de mise en service du réacteur EPR de Flamanville se poursuit, au fur et à mesure de la transmission des dossiers par EDF.

Pour rappel, Areva NP a mis en évidence fin 2014 une anomalie de la composition chimique de l'acier de la cuve du réacteur EPR de Flamanville, pouvant conduire à dégrader sa capacité à résister à la propagation d'une fissure. Areva NP a lancé un programme d'essais afin de justifier que la résistance mécanique de l'acier est suffisante dans toutes les situations de fonctionnement, y compris accidentelles. Les conclusions d'Areva NP ont été transmises à l'ASN en décembre 2016.

Note technique de l'ASN



Note technique de l'ASN